



#SÉCURITÉROUTIÈREAUTRAVAIL

QUIZ SANS PERMIS SANS ASSURANCE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



À CONDUIRE SANS PERMIS, SANS ASSURANCE, ON RISQUE LE PIRE. EN FRANCE, LA CONDUITE SANS PERMIS OU SANS ASSURANCE, OU LES DEUX, EST UN VÉRITABLE FLÉAU. CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?

1 / En France, combien de conducteurs rouleraient sans permis ?

- a) 200 000 personnes
- b) 300 000 personnes
- c) 600 000 personnes

2 / En cas de contrôle, les personnes non titulaires du permis de conduire risquent :

- a) 6 mois d'emprisonnement et 5 000 euros d'amende
- b) 1 an d'emprisonnement et 10 000 euros d'amende
- c) 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende

3 / Un conducteur non assuré et responsable d'un accident peut :

- a) Bénéficier d'une indemnisation financière uniquement pour ses propres blessures
- b) Bénéficier du remboursement des dégâts matériels causés
- c) Être contraint de rembourser l'ensemble des frais engagés dans l'accident

4 / En cas de récidive de conduite sans assurance, que risque le conducteur ?

- a) 7 500 euros d'amende et des peines complémentaires
- b) Un retrait de son permis de conduire
- c) 3 000 euros d'amende

5 / Un conducteur contrôlé sans permis et/ou sans assurance peut-il voir son véhicule confisqué ?

- a) Oui
- b) Non

6 / Parmi les infractions ci-dessous, laquelle est la plus sévèrement punie par la loi ?

- a) La conduite sans assurance
- b) La possession d'un faux permis de conduire
- c) La conduite sans permis

7 / À partir du 31 décembre 2018, le défaut d'assurance pourra être établi à l'occasion d'une infraction constatée par un radar :

- a) Oui
- b) Non

8 / L'inscription du délit dans le casier judiciaire d'un conducteur contrôlé sans permis et/ou sans assurance pourra être établie :

- a) Dès la première infraction
- b) En cas de récidive
- c) Uniquement en cas de possession de faux documents

9 / Depuis la loi du 18 novembre 2016, l'amende forfaitaire pour conduite avec défaut de permis et/ou défaut d'assurance pourra être majorée de :

- a) 20% au bout de 45 jours sans paiement
- b) 30% au bout de 45 jours sans paiement
- c) 50% au bout de 45 jours sans paiement

10 / Un certificat d'assurance dont la date de validité est dépassée bénéficie d'une présomption de validité durant :

- a) 10 jours
- b) 1 mois
- c) 2 mois